

CONTRAT DE LOCATION D'UN LOGEMENT DE VACANCES

Le client :	Le propriétaire :
Nom et prénom : _____	Madame Catherine Gaudin
Adresse : _____	Villaz
Code postal : _____ Localité _____	CH - 1985 La Sage –
Tél. : _____ Fax. : _____	Tél. +41 (0)27 283 13 57
E-mail : _____@_____	cathy@villaz.ch

1) Désignation du bien loué selon descriptif annexé

Chalet Sous-la-Chapelle : rez

Chalet Clos-Joli : 1^{er} étage

2^{ème} étage sud

2^{ème} étage nord

2) Durée et date du bail

Pour les locations à la semaine, le bail prend effet du samedi à 14 heures au samedi suivant 10 heures

Pour la période du _____ au _____

3) Conditions de paiement

Le nombre d'occupants est fixé à _____ personnes. Animaux domestiques : _____

Le prix de location est fixé comme suit : CHF _____ comprenant TVA et taxes de voirie et égoût.

Les charges (chauffage, électricité) sont mesurées par compteurs individuels et les consommations seront comptabilisées et payables à la fin du séjour.

La taxe de séjour s'élève à CHF 1.80 par adulte et par nuit. Les enfants de 6 à 16 ans versent 50 %.

Le linge (lits et toilette) peut être fourni sur place au prix de CHF 10.00 le set.

Arrhes : 25 % du prix de location, soit CHF _____ est versé au moment de la réservation et fait office de confirmation. Si le montant du prix de location ne dépasse pas CHF 250.00, il est dû en totalité. La réservation n'est valable et définitive qu'après réception des arrhes.

Coordonnées bancaires : Banque Cantonale du Valais, 1951 Sion Compte no A0136.56.83CHF CO CR ORD

IBAN CH61 0076 5001 A013 6568 3

Solde : Le solde, soit un montant de CHF _____ est versé à l'arrivée.

Annulation : en cas d'annulation plus de 30 jours avant le début du séjour, 25 % du prix de location est dû avec un minimum de CHF 100.00. En cas d'annulation moins de 30 jours avant le début du séjour, ou en cas de départ anticipé lors du séjour, le client est tenu de payer le montant total de la réservation.

4) Conditions générales

Le locataire s'engage :

A conserver les lieux dans leur état d'origine et à rendre en fin de bail, l'ensemble de l'objet en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, les nettoyages seront facturés à CHF 30.00 l'heure.

A ne pas faire de feu dans l'enceinte ou à l'intérieur du bien.

A pas troubler la quiétude du voisinage. Le silence est demandé dès 22h00.

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas d'accident, pertes, vols, dégâts ou préjudices survenant à l'intérieur ou à proximité du logement.

Le propriétaire pourra annuler la location, sans aucune indemnité, en cas de force majeure tels que guerre, catastrophe naturelle, intempéries, incendie, etc. Dans ce cas, le client se verra rembourser les sommes qu'il aurait déjà payées.

Les conditions générales sont soumises à la législation suisse et le for juridique est à Sion (VS).

Pour accord, le _____ à _____ signature du client : _____

Villaz, le _____ Catherine Gaudin _____